



Ordre des orthophonistes
et audiologistes du Québec

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Diffusion immédiate

L'ORDRE DES ORTHOPHONISTES ET AUDIOLOGISTES DU QUÉBEC ET LE MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ DE LA FRANCE CONCLUENT UN ARRANGEMENT DE RECONNAISSANCE MUTUELLE

Québec, le 14 octobre 2016 – En présence du premier ministre du Québec, monsieur Philippe Couillard, et du premier ministre de la France, monsieur Manuel Valls, le président de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec (OOAQ), monsieur Paul-André Gallant, et la consule générale de France à Québec, madame Laurence Haguenuer, ont signé aujourd'hui un arrangement établissant les modalités de reconnaissance mutuelle (ARM) des qualifications des personnes exerçant la profession d'orthophoniste au Québec ou en France.

« En établissant les conditions réciproques d'obtention de l'aptitude légale à exercer l'orthophonie, cet arrangement s'inscrit parfaitement dans le mandat premier de notre Ordre, soit d'assurer la protection du public au regard du domaine d'exercice de ses membres et de permettre le maintien et la qualité des services professionnels offerts à la population », se réjouit monsieur Gallant, président de l'OOAQ.

L'ARM a été conclu au terme de travaux importants qui se sont accélérés à l'automne 2015 à l'occasion de la création de la formation initiale française en orthophonie au grade de maîtrise. Il résulte de la collaboration et de la détermination sans faille des représentants des organisations québécoise et française à mettre en œuvre une procédure définie permettant aux professionnels des deux pays de bénéficier d'une simplification des démarches.

Le texte intégral de l'ARM peut être consulté [ici](#).

À propos de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec (OOAQ)

L'OOAQ est un organisme régi par le Code des professions, dont la mission est d'assurer la protection du public au regard du domaine d'exercice de ses membres, soit les troubles de la communication et de l'audition. Il est notamment chargé de contrôler l'accès aux professions d'orthophoniste et d'audiologiste, de soutenir le maintien et le développement de la compétence de ses membres et de surveiller leur exercice professionnel. L'OOAQ contribue également à l'amélioration de la qualité de vie de la population québécoise en s'impliquant dans différents dossiers publics en lien avec la santé et l'éducation. Comptant quelque 421 audiologistes et 2528 orthophonistes, l'OOAQ est une organisation en plein essor qui atteindra 4000 membres en 2020.

-30-

Source : OOAQ

Pour information : Marie-Josée Bégin
Hémisphère relations publiques
514 994-0802

Nathalie Grandoit
Responsable des communications, OOAQ
514 282 9123